

Deuxième édition
2011-07-01

AMENDEMENT 1
2016-08-15

**Implants chirurgicaux — Éléments
de prothèses partielle et totale de
l'articulation du genou —**

Partie 2:

**Surfaces articulaires constituées de
matériaux métalliques, céramiques et
plastiques**

AMENDEMENT 1

ISO 7207-2:2011/Amd 1:2016

<https://standards.iteh.ai/en/standards/iso/7207-2/Amd-1/2016-08-15/92a731990831705207-2-2011-amd-1-2016>
**Implants for surgery — Components for partial and total knee joint
protheses —**

*Part 2: Articulating surfaces made of metal, ceramic and plastics
materials*

AMENDMENT 1



Numéro de référence
ISO 7207-2:2011/Amd.1:2016(F)

© ISO 2016

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af3cca17-fce4-415d-aa3c-92a731990f4a/iso-7207-2-2011-amd-1-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a15cca17-1ce4-415d-aa5c-92a75199014a/iso-7207-2-2011-amd-1-2016).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 150, *Implants chirurgicaux*, sous-comité SC 4, *Prothèses des os et des articulations*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7207-2:2011/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af3cca17-fce4-415d-aa3c-92a731990f4a/iso-7207-2-2011-amd-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af3cca17-fce4-415d-aa3c-92a731990f4a/iso-7207-2-2011-amd-1-2016>

Implants chirurgicaux — Éléments de prothèses partielle et totale de l'articulation du genou —

Partie 2: Surfaces articulaires constituées de matériaux métalliques, céramiques et plastiques

AMENDEMENT 1

Page 1, Article 2

Ajouter la référence normative suivante et la supprimer de la Bibliographie:

« ISO 7207-1, *Implants chirurgicaux — Éléments de prothèses partielle et totale de l'articulation du genou — Partie 1: Classification, définitions et désignation des dimensions* »

Page 1, 3.1

Remplacer le paragraphe par le suivant:

« Les principes relatifs aux mesurages concernant l'état de surface des éléments de prothèses de l'articulation du genou sont donnés dans l'ISO 4287. Les mesurages doivent être effectués conformément aux règles et procédures décrites dans l'ISO 4288. »

Page 1, 3.2.1

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af3cca17-fce4-415d-aa3c-92a731990f4a/iso-7207-2-2011-amd-1-2016>

Remplacer le premier alinéa par le suivant:

« Conformément à l'ISO 4288, toutes les surfaces articulaires d'un élément fémoral en métal ou en céramique doivent être mesurées sur la totalité de la surface articulaire en des points placés sur une grille quadrillée à des écartements ne dépassant pas 10 mm. L'élément doit être caractérisé par une valeur $R_{max} \leq 0,1 \mu\text{m}$, la valeur de coupe utilisée étant de 0,25 mm. »

Page 2, 3.2.2

Remplacer le premier alinéa par le suivant:

« Conformément à l'ISO 4288, toutes les surfaces articulaires d'un élément tibial en métal ou en céramique doivent être mesurées sur la totalité de la surface articulaire en des points placés sur une grille quadrillée à des écartements ne dépassant pas 10 mm. L'élément doit être caractérisé par une valeur $R_{max} \leq 0,1 \mu\text{m}$, la valeur de coupe utilisée étant de 0,25 mm. »

Page 2, 3.2.3

Remplacer le premier alinéa par le suivant:

« Conformément à l'ISO 4288, toutes les surfaces articulaires d'un élément tibial et rotulien doivent être mesurées sur la totalité de la surface articulaire en des points placés sur une grille quadrillée à des écartements ne dépassant pas 10 mm. L'élément doit être caractérisé par une valeur $R_{max} \leq 2 \mu\text{m}$, la valeur de coupe utilisée étant de 0,8 mm.

Il convient de consigner les précisions suivantes conjointement avec les valeurs de la rugosité de surface, R_a : »

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 7207-2:2011/Amd 1:2016](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af3cca17-fce4-415d-aa3c-92a731990f4a/iso-7207-2-2011-amd-1-2016)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af3cca17-fce4-415d-aa3c-92a731990f4a/iso-7207-2-2011-amd-1-2016>